Dans le cadre de sa mission habituelle FIBOIS Nouvelle-Aquitaine se doit d’orienter ses adhérents vers les bons dispositifs (techniques, financements, économiques, sociaux,) et les opérateurs techniques / institutionnels idoines.

Plus que jamais et dans ce contexte de crise COVID 19, FIBOIS Nouvelle-Aquitaine doit accompagner ses adhérents dans le maintien ou le développement de leur activité en poursuivant son rôle de « courroie de transmission » entre structures et opérateurs et permettre, en fonction des besoins exprimés par les entreprises ou décelés lors des échanges avec les interlocuteurs de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine, de rendre visibles et lisibles les dispositifs de relances économiques mis en œuvre par les services de l’État et de la Région.

Outre, une information constante des dispositifs et de leur mise en œuvre (Newsletter FIBOIS Nouvelle-Aquitaine, Veilles économiques, site internet, réseaux sociaux et réunions d’informations dédiées), les salariés de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine sont les interlocuteurs privilégiés pour répondre aux demandes des adhérents et les orienter vers les référents État/Région concernés.

**Plan de relance (Logo Plan de Relance)**

Le gouvernement a lancé, le 3 septembre, **un plan de relance historique de 100 milliards d’euros**pour redresser l’économie et faire la **« France de demain** ». Inscrit dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, ce plan vise à **transformer l'économie** et **créer de nouveaux l'emploi**. Il repose sur trois piliers : l’écologie, la compétitivité et la cohésion.

Plan de relance : 3 priorités

Le plan de relance a été élaboré à la suite d'une large concertation avec tous les acteurs des territoires, les parlementaires, les partenaires sociaux, des économistes français, européens et internationaux et les partenaires européens.

**Écologie**

**La relance est une relance verte**. Sur 100 milliards d'euros, 30 milliards sont destinés au financement de la transition écologique. Chaque axe du plan de relance doit apporter une **contribution à la transition écologique**. Tout ce qui est mis en œuvre dans le cadre du plan de relance doit répondre à une ambition : **devenir la 1ère grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050.**
Il s'agit de promouvoir une**croissance à la fois durable et juste** à travers :

* la rénovation thermique des bâtiments,
* l’aide à la décarbonation de l’industrie,
* le bonus écologique,
* la prime à la conversion pour l’achat d’un véhicule propre, ou encore la transformation du secteur agricole.

**Compétitivité**

**La relance est la clé de la souveraineté économique et de l'indépendance technologique.**
Si la France a des atouts, des compétences et des savoir-faire, elle doit faire face, aujourd’hui encore, à un problème structurel majeur : celui de son offre. Il convient d'être plus compétitifs. Cela passe notamment par le choix de :

* la transition écologique,
* la baisse des impôts de production,
* l’investissement massif dans certaines technologies identifiées comme les technologies d’avenir, par l’aide à la recherche,
* la formation,
* le développement de compétences,
* la valorisation des savoir-faire nationaux existants.

**Cohésion**

**La relance est une relance sociale et territoriale.**Elle permettra de mieux soutenir et accompagner les jeunes ainsi que de protéger les plus modestes. Le plan de relance concerne tous les territoires à toutes les échelles. Il s'agit d’une solidarité au sens large : entre les générations, les territoires, les entreprises de toutes tailles et entre les Français.

**Mesures de soutien aux entreprises et salariés mises en œuvre par les Services de l’État et de la Région :**

[**https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance**](https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance)

[**https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/**](https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/) **logo Région**

En outre, des guides mis à jour régulièrement sont publiés en ligne à **destination des PME et Industries** et recensant les dispositifs de soutien de France Relance sur différents volets (investissements, financements, RH, …) /

* [**https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/publication-guide-mesures-plan-relance-pour-tpe-pme**](https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/publication-guide-mesures-plan-relance-pour-tpe-pme)
* [**https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/industrie/politique-industrielle/plan-de-relance-guide-destination-des-entreprises**](https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/industrie/politique-industrielle/plan-de-relance-guide-destination-des-entreprises)

En région, FIBOIS Nouvelle-Aquitaine est associée à l’action collective de Relance Inter industrie Nouvelle – Aquitaine : «   **Résilience Industrielle et Industrie Durable en Nouvelle-Aquitaine » : « R2iD Nouvelle-Aquitaine** » **(logo R2ID**)

Porteurs : IUMM et France Industrie Nouvelle – Aquitaine (qui regroupe les branches industrielles IUMM, aéronautique, plasturgie, Chimie, Agro-alimentaire, …et FIBOIS Nouvelle – Aquitaine).

Cette action tourne autour de 4 axes :

* + Axe 1 : Animation et dynamique territoriale interindustrielle
	+ Axe 2 : Accompagnement stratégique
	+ Axe 3 : Accompagnement financier
	+ Axe 4 : Appui à la concrétisation des projets industriels

Par l’engagement des branches de l’industrie en Nouvelle-Aquitaine, cette action permet d’accompagner les entreprises ressortissantes sur leurs stratégies, leurs investissements mais également de créer des synergies et des passerelles entre-elles (RH, marchés, …). Elle propose à la fois des diagnostics et accompagnements individuels et des réunions d’échanges (webinaires, rencontres territoriales,…).

Pour en savoir plus : [R2iD : Aider l'industrie régionale à rebondir et se réinventer (uimmnouvelleaquitaine.com)](https://www.uimmnouvelleaquitaine.com/actions/r2id-aider-l-industrie-regionale-a-rebondir-et-se-reinventer.html)

Les dispositifs étant en constante évolution, n’hésitez pas à vous rapprocher de FIBOIS Nouvelle-Aquitaine pour de plus amples informations *(coordonnées de l’ensemble des salariés ?)*